AR Prefecture

016-200054047-20221114-2022_11_14_08-DE
Reçu le 16/11/2022
Publié le 16/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 03

Date de Convocation :
jeudi 3 novembre 2022

Date d'affichage :
jeudi 3 novembre 2022

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 3 novembre 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DEVAINE Colette, Mme LANDREVIE Susanne, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise.

Délégations : Mme Colette DEVAINE à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. Justin DEVAINE à M. MILLOTTE Amaury, Mme LANDREVIE Susanne à M. GRAVELLE Alain

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme MANCEAU Emmanuelle arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°6

M. BOUTY Philippe étant le Président du Conseil Départemental de la Charente, il ne prend pas part au vote de cette délibération

2022/11/14
N° 8

8 - Finances- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Charente dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 de la Ferme Saint-Michel

La Ville de Confolens, soucieuse d'offrir aux habitants de Charente Limousine une offre culturelle diversifiée, a décidé de mettre en œuvre une programmation culturelle 2022-2023 de qualité à la Ferme Saint-Michel.

La Ferme Saint-Michel est un lieu de diffusion du spectacle vivant qui permet de proposer des spectacles professionnels et amateurs, d'accompagner les compagnies dans leur travail de création et de favoriser l'expression de différentes formes de contenus artistiques (musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, expositions)

Le montant prévisionnel de la programmation culturelle 2022-2023 est de 98 750 €, et il est possible de solliciter auprès du Département l'octroi d'une subvention de 14 812 € au titre du dispositif « Culture – lieux culturels et saisons ».

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente pour la saison culturelle 2022-2023 de la Ferme Saint-Michel.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 15 novembre 2022

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ